Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du Quatorze octobre — en mil huit cent quarante-cinq, à huit — heures du matin

Acte de mariage de Honoré Michel Henry Rimbaud

âgé de vingt quatre — ans, né à Toulon — département du Var — le dix sept — du mois de juillet — mil huit cent vingt un — profession de propriétaire — domicilié à la Garde — département du Var — fils majeur de feu Joseph Guillaume Rimbaud vivant profession de propriétaire — domicilié à la Garde — département du Var, veuf en 1er lieu et en 2e lieu de Catherine Quatrefages, mariés, l'un et l'autre, par devant l'officier public de la commune de la Garde, le quatorze mai mil huit cent quarante quatre et le premier septembre mil huit cent quarante deux, ainsi qu'il en résulte des actes de mariage et de décès inscrits sur les registres de la commune de la Garde, ci-après qualifié,

Et de Appolonie Rose Fournier, Tailleuse,

âgée de dix huit ans, née à la Garde — département du Var — le trois mai — du mois de février — mil huit cent vingt sept — domiciliée à la Garde — département du Var — fille mineure de feu Joseph Fournier — profession de tailleur — domicilié à la Garde — département du Var — et de Anne Françoise Fournier, sa première épouse, ici présente et consentante d'autre part.

Les actes préliminaires sont 1° les publications de mariage faites par ministère d'huissier les dimanches vingt huit du mois de septembre dernier et cinq octobre courant.

2° Extrait d'acte de naissance de l'épouse, acte de naissance de la future épouse, ainsi que l'acte de décès de son père, de sa mère et de son aïeule.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Appolonie Rose Fournier, l'autre Honoré Michel Henry Rimbaud.

En présence de Louis Victor Fournier — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de trente trois ans, profession de cultivateur d'abord, puis propriétaire.

De Louis Augustin Garnet — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de quatre vingts ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des époux.

De Joseph Marie Boyer — domicilié à Toulon — département du Var — âgé de vingt deux ans, profession de cultivateur, non parent ni allié des époux.

Et de Louis Antoine Joseph Ruffel — domicilié à Toulon — département du Var — âgé de vingt six ans, profession de cultivateur, non parent ni allié des époux.

Après quoi, moi Jean François Les Bugues, Maire de la Commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les quatre témoins susnommés, tous les actes comparants non sachant lire ni écrire de signer.

Fournier — Garnet — Boyer — Ruffel — Les Bugues

N° 25 — Rimbaud & Fournier.

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du vingt sept octobre — en mil huit cent quarante-cinq, à huit — heures du soir

Acte de mariage de Antoine Alexandre Ginouvier

âgé de trente quatre — ans, né à la Garde — département du Var — le quatorze — du mois de septembre — mil huit cent onze — profession de propriétaire de la Terre — domicilié à la Garde — département du Var — fils majeur de feu Joseph Ginouvier — profession de propriétaire agriculteur — domicilié à la Garde — département du Var — et de Jeanne Rouire ici présente et consentante, veuve en 1ère noces de Pierre Bertille Laugier, décédé en cette commune le sept de vingt sept février mil huit cent quarante quatre, ainsi qu'il en résulte des actes de mariage et de décès inscrits sur les registres de la commune de la Garde, ci-après qualifiée,

Et de Marie Bertille Laugier (sans profession)

âgée de vingt neuf ans, née à la Garde — département du Var — le trois mai — du mois de février — mil huit cent quinze — domiciliée à la Garde — département du Var — fille majeure de feu Augustin Laugier — profession de menuisier — domicilié à la Garde — département du Var — et de Marie Castelin ici présente et consentante d'autre part.

Les actes préliminaires sont 1° les publications de mariage faites par ministère d'huissier les dimanches vingt et vingt neuf du mois d'octobre courant.

2° Extrait de naissance de l'épouse, ainsi que celui de décès de l'épouse en première noces, de son père et de son aïeule.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Bertille Laugier, l'autre Antoine Alexandre Ginouvier.

En présence de Jean Joseph Charles Ginouvier — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de trente sept ans, profession de propriétaire agriculteur, frère de l'époux.

De Jean Casimir Laugier — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de trente deux ans, profession d'agriculteur, frère de l'épouse.

De Jean Joseph Isidore Lucard — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de quarante ans, profession de propriétaire agriculteur.

Et de Jean André Isidore Garachon — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de trente trois ans, profession de propriétaire agriculteur.

Après quoi, moi, Jean François Les Bugues, Maire de la Commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les époux et les quatre témoins susnommés, les actes comparants non sachant lire ni écrire de signer.

Ginouvier — Ginouvier — Ginouvier — Laugier — Lucard — Garachon — Les Bugues

N° 26 — Ginouvier & Laugier.